

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Basket-ball: l'amende de 8,5 millions infligée par Fiba-Afrique est réglée

C'ÉTAIT la condition fixée par la Fédération internationale de basket Afrique (Fiba-Afrique) pour éviter au Gabon une sanction sportive. Notre pays, qui avait l'obligation de régler cette amende avant le 26 novembre prochain, n'a pas attendu cette date pour s'en acquitter. Au grand soulagement de la Fédération gabonaise de basket-ball.

Willy NDONG
Libreville/Gabon

SUITE au forfait enregistré par la sélection gabonaise à l'Afrobasket dames 2021, qui se déroule actuellement à Yaoundé, au Cameroun, la Fédération internationale de basket Afrique (Fiba-Afrique) avait sanctionné le 9 août dernier notre pays d'une amende de 8,5 millions de francs.

" Le paiement de cette amende devra être effectué dans un délai maximum de trois mois à compter du 26 septembre 2021. La Fédération gabonaise ne sera admise à participer aux compétitions de Fiba-Afrique qu'après avoir réglé la totalité de cette amende", indiquait l'instance dirigeante du basket-ball continental. Informé de la sanction, le ministère des Sports, via l'Office national de développement du sport et de la culture (ONDSC),

avait promis de la régler au plus vite. Et ce, avant le 26 novembre 2021, date butoir fixée par Fiba-Afrique. Aujourd'hui c'est chose faite!

" L'Office national de développement du sport et de la culture, suite aux instructions données par le ministre des Sports, a pris en charge le règlement de la dette qui s'élève, en plus des frais bancaires à 8 millions 775 mille francs. À ce montant, il faut rajouter 6 millions 260 mille francs qui correspondent au remboursement des frais de séjour de la délégation de la Fégabab en mission au Cameroun pour rencontrer le SG de Fiba-Afrique. Soit un total de 15 millions 35 mille francs", révèle une source proche du ministère des Sports.

Un ouf de soulagement pour la Fédération gabonaise de basket-ball.



Photo: DR

Les basketteuses gabonaises peuvent pousser un ouf de soulagement après le règlement de l'amende infligée par Fiba-Afrique.

MINISTRE DE LA SANTE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIBREVILLE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 23 septembre 2021
 Appel d'offres : N°07-08-09-13/MS/CHUL/2021
 Nom du projet : Entretien espaces verts, blanchisserie, nettoyage biomédical et Collecte des déchets biomédicaux.
 Source de financement : Etat gabonais et Fonds propres de l'hôpital, Exercices 2021, 2022 et 2023.

1. OBJET

Le Centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL) lance quatre (04) appels d'offres pour l'entretien espaces verts, la blanchisserie, le nettoyage biomédical des locaux et la réhabilitation de bâtiment.

2. ALLOTISSEMENT

Les présents appels d'offres sont tous constitués en lot unique, ainsi qu'il suit :

- Appel d'offres N°07/MS/CHUL/2021 : Blanchisserie du linge d'hospitalisation et maintenance des équipements de buanderie ;
- Appel d'offres N°08/MS/CHUL/2021 : Entretien des espaces verts ;
- Appel d'offres N°09/MS/CHUL/2021 : Nettoyage biomédical des locaux ;
- Appel d'offres N°13/MS/CHUL/2021 : Collecte et traitement des déchets biomédicaux.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de deux cents mille (200 000) francs CFA par dossier. Ce montant est de cent mille (100.000) francs CFA par dossier pour les PME disposant d'un agrément

PME conformément à l'arrêté n°032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Centre Hospitalier Universitaire de Libreville
 BP 2228 - Tél. (241) 01484801

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 12 octobre 2021 à 9 heures 00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant HT de l'offre pour chaque soumission.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 12 octobre 2021 à 10 heures 30 dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Universitaire de Libreville.

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Libreville

Dr. M.T VANE épse NDONG-OBIANG

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénafort MINTSA OYAME